

## **ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 23 NOVEMBRE 2006 : LE SICP PRESENTERA SA LISTE**

Un des objectifs importants que nous nous étions fixés, lorsque nous avons créé le SICP, le 23 mars dernier, était d'être en mesure de présenter notre propre liste aux prochaines élections professionnelles afin de permettre à chacun de pouvoir se déterminer dans le pluralisme. (En effet, à quoi bon s'exprimer au nom de la liberté syndicale –aussi pertinentes puissent être nos revendications– si, parallèlement, nous ne détenons aucun siège en CAP : l'administration ne nous entendra pas.)

Cet objectif est désormais rempli puisque nous avons déposé cette liste la semaine dernière auprès de la DAPN, dans les délais impartis.

Le SICP présentera donc non seulement des candidats pour le grade des commissaires, où 3 sièges sont à pourvoir, mais aussi pour celui des commissaires divisionnaires, où 2 sièges sont en jeu, démontrant aux plus sceptiques que nous ne sommes pas qu'un syndicat de « jeunes » commissaires, naïfs et inexpérimentés, comme d'aucuns voudraient le faire croire.

Ainsi, en moins de 6 mois, que de chemin parcouru, des premières réunions en province à la création de notre site Internet, en passant par la rédaction de notre profession de foi et la mise en ligne de réflexions approfondies sur des thèmes aussi variés que le renseignement intérieur, le réseau unique du SCTIP ou la réforme de la procédure pénale.

Si un formidable travail a déjà été réalisé –la plupart du temps grâce à la bonne volonté des uns et des autres– il reste néanmoins encore beaucoup à faire : organiser de nouvelles réunions d'information, convaincre les plus sceptiques du caractère réaliste de nos projets, et les plus réticents de l'importance cruciale de nos propositions pour la survie du corps.

Cependant, au nom de cette transparence que nous ne cessons de revendiquer depuis la création du SICP, nous vous devons des explications claires quant aux conditions ayant présidé à notre participation aux prochaines élections professionnelles.

En effet, certains d'entre vous ne manqueront pas de s'étonner qu'un syndicat qui se proclame « indépendant » et ayant clairement fait le choix d'une démarche largement catégorielle, sans compromission ni orientation politique, se présente aux élections professionnelles avec l'étiquette « affilié CFDT ».

Pour le comprendre, il est indispensable de connaître les règles qui régissent la représentativité des organisations syndicales.

Alors que la création d'un syndicat est libre de toute obligation (« *Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix* » - Préambule de la Constitution de 1958) moyennant le respect de quelques formalités simples, la participation de ses représentants aux élections professionnelles, en revanche, est obligatoirement soumise à l'appréciation, par l'administration, de critères de représentativité, préalablement au dépôt des candidatures.

En effet, la loi exige que tout syndicat qui se présente satisfasse à l'une ou l'autre des deux conditions suivantes :

- être régulièrement affilié à une union de syndicats représentative telle que définie à l'article 9bis de la loi du 13/07/1983, à savoir l'une des cinq centrales ou unions suivantes : CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO ;
- satisfaire aux dispositions de l'article L133-2 du Code du Travail, qui retient comme critères de représentativité d'un syndicat les effectifs, l'indépendance, les

cotisations, l'expérience et l'ancienneté ainsi que l'audience du syndicat au regard des précédentes élections (critère jurisprudentiel supplémentaire).

Compte tenu de la difficulté à remplir les conditions fixées par l'article L133-2 du Code du Travail, en raison de notre création trop récente, et n'ayant que peu d'espoir de voir l'administration apprécier avec bienveillance les critères de représentativité d'un nouveau syndicat susceptible de briser l'entente cordiale qu'elle entretient depuis des décennies avec le syndicat majoritaire, nous n'avions pour seule issue que de satisfaire au premier critère, à savoir nous affilier à une centrale.

Ce faisant, notre choix a été guidé par la volonté constante de rester en-dehors de toute allégeance politique, nous conduisant ainsi à éviter certaines centrales trop « marquées », au bénéfice d'autres, ayant une image d'ouverture et de pragmatisme.

Au cours des premières négociations, engagées auprès de la CGC-CFE, il est rapidement apparu qu'un rapprochement ne pourrait aboutir sans consentir à sacrifier une partie de notre indépendance qui, de par la présence de syndicats quasi « monopolistiques » (SYNERGIE pour les officiers, et ALLIANCE chez les gradés et gardiens) n'aurait été que virtuelle au moment des négociations statutaires.

La CFDT, pour sa part, ayant, dès le début de nos rencontres, manifesté un réel intérêt à l'endroit de notre démarche, et rapidement accepté de nous aider à présenter nos candidats aux élections, via le mécanisme de l'affiliation, nous avons pris la décision de nous rapprocher d'elle.

Cette décision nous semble d'autant plus cohérente qu'au niveau des cadres de la fonction publique, la CFDT est extrêmement présente, puisque représentant environ 24% des voix lors des diverses élections en CAP (directeurs d'hôpitaux, administrateurs civils, directeurs et attachés de préfecture au MI ou au MAE, notamment) ; ce qui nous permettra d'établir plus facilement les comparaisons entre les situations catégorielles des uns et des autres, en vue de réclamer les avantages consentis aux uns, et injustement refusés aux autres.

En outre, cette centrale a su, naguère, montrer son indépendance et son sens des responsabilités en prenant des positions courageuses lors des débats visant à réformer les retraites, contre l'avis majoritaire de tous les autres syndicats, et sa capacité à soutenir des réformes cohérentes, quelle qu'en soit l'origine politique.

Enfin, la convention d'affiliation que nous avons signée avec la CFDT, et en particulier avec la fédération Interco, compétente pour le Ministère de l'Intérieur, nous laisse une grande liberté d'action et ne nous impose aucune tutelle (ni prélèvement sur les cotisations) et n'établit aucun lien avec l'organisation CFDT-Police, déjà existante, et à l'audience très limitée.

En revanche, elle nous permet de bénéficier des moyens importants –logistiques, notamment– que la centrale met à notre disposition en vue des élections.

Nous savons bien qu'en agissant ainsi, la CFDT entend, à terme, retirer un bénéfice de cette collaboration ; mais pour l'heure, l'essentiel est que nous puissions présenter nos candidats aux élections de novembre prochain, afin de vous proposer une alternative crédible à l'atonie syndicale qui mine actuellement –et depuis longtemps– notre corps et que, grâce à plus de transparence et de pluralisme, vous soyez mieux écoutés et défendus.

Soyez assurés, chers collègues, que nous mettrons tout en œuvre pour vous montrer notre détermination à faire bouger les choses et à redonner à notre corps sa place au sommet de la hiérarchie policière, et à faire de ses membres les chefs de police qu'ils n'auraient jamais dû cesser d'être.